

Sources et méthodes

Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) rétropolées 1996 - 2004

L'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) d'une année donnée fournit une évaluation du revenu disponible des ménages pour l'année considérée, enrichie des informations sociodémographiques de l'enquête Emploi de l'Insee.

L'objectif de cette enquête est de mesurer un revenu économique : ce dont les ménages ont disposé au cours d'une période pour consommer ou épargner. La richesse de l'enquête réside dans les différents concepts de revenus qu'elle permet de mesurer. Ces différentes notions sont exposées dans cette rubrique « *Sources et méthodes* » (voir la note : [les concepts de revenus de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux](#)).

Depuis 1996, l'enquête a subi deux modifications : la première, dont l'impact sur les indicateurs d'inégalités est relativement limité, correspond au changement intervenu dans l'enquête Emploi qui d'annuelle est passée en continu. La seconde, en 2005, est liée aux améliorations méthodologiques apportées à l'enquête, avec un impact plus conséquent : intégration des prestations sociales réelles (elles étaient imputées auparavant) et meilleure couverture des revenus du patrimoine.

La série d'enquêtes sur les revenus 1996-2008 comportait ainsi deux ruptures, en 2002 et 2005. Les enquêtes revenus fiscaux et sociaux ont donc été réropolées afin de constituer une nouvelle série d'enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de 1996 à 2008 sans rupture.

En 2002 comme en 2005, ancienne et nouvelle enquêtes étant disponibles, cela a permis de mesurer et d'appliquer les redressements nécessaires à la réropolation des ERF 1996 à 2004.

À présent, la nouvelle série de niveaux de vie et de taux de pauvreté propose des données directement comparables dans le temps bien qu'elles proviennent de deux dispositifs d'enquête dont les méthodes d'élaboration diffèrent sensiblement (ERF et ERFS).

Présentation générale de l'enquête

L'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) permet de produire des statistiques et de réaliser des études en matière de revenus, de niveau de vie, de [pauvreté monétaire](#) des [ménages](#) résidant en France métropolitaine et ce, à l'aide d'indicateurs usuels d'analyse de la distribution des revenus (nombres, quartiles, déciles, moyenne, médiane, etc.) et aussi d'indicateurs de structure et de composition des ménages. Elle permet ainsi l'analyse des revenus suivant des critères sociodémographiques : [catégorie socioprofessionnelle](#) et âge des personnes composant le ménage, activité au sens du [BIT](#) (Bureau international du travail) de ces personnes, taille du ménage, etc. Elle précise également comment se cumulent les divers types de revenus (salaires, chômage, pensions, revenus agricoles, industriels, commerciaux, non commerciaux, etc.) perçus par chaque membre du ménage.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une enquête, puisqu'une partie des données recueillies n'est pas collectée par enquête mais par exploitation de sources administratives pour un échantillon représentatif de l'ensemble de la population.

Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées se basent sur les enquêtes revenus fiscaux (ERF) 1996 à 2004 : la « rétopolation » consiste en une mise à jour par des méthodes statistiques pour permettre la comparabilité avec les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008. Ainsi pour plus de détails sur le contenu et la méthodologie des enquêtes Revenus fiscaux, il convient de se reporter au document « Sources et Méthodes : Enquête Revenus fiscaux » dans la même rubrique.

Comme pour les ERF de 1996 à 2004, les ERFS rétopolées 1996 à 2004 fournissent une approche du revenu disponible monétaire des ménages pour l'année considérée, enrichie des données sociodémographiques de l'enquête Emploi.

Champ et limites de l'enquête

Le champ couvert par l'enquête est celui des individus des [ménages](#) dits « ordinaires » résidant en France métropolitaine. Sont donc exclues les personnes vivant en collectivités (maisons de retraite, communautés religieuses, cités universitaires, prisons, etc.) ainsi que les personnes les plus en difficulté, celles vivant en logement précaire (foyers de travailleurs, etc.) et les personnes sans domicile.

L'enquête Revenus fiscaux et sociaux rétopolée est représentative des ménages métropolitains (approximativement 97 % de la population totale française hors [Dom-Com](#)) et elle a pour unité statistique le ménage (et non l'individu ou le [foyer fiscal](#)). Plus précisément, l'échantillon de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux rétopolée *stricto sensu* est constitué des ménages répondants à l'enquête Emploi et pour lesquels on a retrouvé au moins une déclaration fiscale.

Par conception, l'enquête est tributaire de la législation fiscale qui peut faire varier le revenu déclaré d'une année sur l'autre. Les évolutions et les caractéristiques mêmes de la législation fiscale peuvent avoir une incidence sur le revenu déclaré (ou revenu fiscal) ; c'est par exemple le cas pour les revenus des indépendants (extension des régimes micro-entreprise, revenus des entrepreneurs individuels dont l'imposition est basée sur une évaluation forfaitaire, par exemple). L'enquête dépend également des modifications de la législation sociale en vigueur (modifications des caractéristiques des personnes bénéficiaires, etc.).

L'enquête Revenus fiscaux et sociaux rétopolée de l'année N reconstitue le [revenu disponible](#) au titre des revenus déclarés pour l'année N et ne correspond pas exactement au revenu disponible réellement perçu sur la période :

Par exemple :

✓ *Dans l'enquête ERFS rétropolée de l'année N, le revenu disponible du ménage est égal au revenu déclaré en N, augmenté des revenus financiers non déclarés imputés l'année N et des prestations sociales perçues, le tout diminué de l'impôt sur le revenu de l'année N. Les prestations reçues sont relatives à la législation en vigueur l'année N, calculées sur barème en fonction des revenus déclarés en N ou des revenus perçus au cours du trimestre précédent et de la composition du ménage tout au long de l'année N (avec l'âge des enfants au cours de l'année N).*

✓ *Dans la réalité, le revenu disponible réel du ménage de l'année N est égal au revenu déclaré en N, diminué de l'impôt sur le revenu de l'année N-1 (c'est celui qui est payé en N), augmenté des prestations reçues en N.*

Ce décalage entre ce qui est reconstitué dans les enquêtes ERFS rétropolées et le revenu disponible réel n'a guère d'incidence pour les ménages dont les caractéristiques (en termes de revenus, situation familiale, etc.) sont stables au cours du temps.

Mais grâce à l'utilisation des informations d'origine administrative, les enquêtes ERFS rétropolées donnent des estimations a priori plus précises de certains revenus (salaires, pensions, etc.) que les autres enquêtes auprès des ménages dans lesquelles ces revenus sont renseignés par les personnes interrogées (avec des risques d'omissions que cela comporte).

Les améliorations introduites dans la nouvelle série d'enquêtes ERFS

Conformément aux recommandations du rapport de 2007 du Conseil national de l'information statistique (Cnis) sur les niveaux de vie et les inégalités¹, l'Insee a apporté des améliorations méthodologiques à l'enquête Revenus fiscaux (ERF). Cette dernière est donc remplacée par la nouvelle série d'enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) mise en place à partir des revenus déclarés en 2006 (pour les revenus de l'année 2005 cependant, l'enquête existe en deux versions : ERF et ERFS). Les améliorations introduites concernent l'intégration des prestations sociales réellement perçues par les bénéficiaires, alors qu'auparavant ces montants étaient estimés à partir des barèmes applicables, et également une prise en compte plus complète des revenus des produits financiers.

La série des ERFS rétropolées de 1996 à 2004 bénéficie de ces améliorations avec les remarques suivantes :

- l'intégration des prestations sociales réelles n'a pas pu être réalisée étant donné l'ancienneté des millésimes d'enquête, mais il a tout de même été possible de tenir compte de l'effet induit par l'intégration des prestations sociales sur la distribution des revenus en repondérant la distribution initiale ;
- l'effet du passage de l'enquête emploi annuelle à l'enquête emploi en continu n'a pas été corrigé en raison de son faible impact sur les différents indicateurs d'inégalités ;
- la prise en compte plus complète des revenus de produits financiers est quant à elle totale, exactement identique à la méthodologie appliquée pour la production des ERFS portant sur les revenus de 2005 et au delà.

Voir le document « Sources et Méthodes : Enquête Revenus fiscaux et sociaux » dans la même rubrique.

¹ voir le [site du Cnis](#), Rapport N° 103, Niveaux de vie et inégalités sociales - Mars 2007 ; accessible dans les rubriques *Documentation*, puis *Les publications du Cnis* et *Rapports du Cnis*.

Méthodologie et déroulement de l'enquête

Voir le document « Sources et Méthodes : Enquête Revenus fiscaux » dans la même rubrique pour la méthodologie de constitution des enquêtes de départ avant réropolation.

Améliorations introduites lors de la réropolation

Prise en compte des prestations réelles

Le recours aux prestations réelles opéré dans les ERFS en remplacement de l'imputation des prestations sur barème dans les ERF constitue la première modification majeure entre les ERF et les ERFS.

Pour tenir compte de l'effet induit sur la mesure des niveaux de vie par cette modification, des coefficients de correction des pondérations sont calculés à l'aide des enquêtes ERF 2005 et ERFS 2005 en comparant les distributions de ces deux enquêtes. Ces coefficients se définissent comme le rapport entre les poids des observations dans l'ERF 2005 issus du calage avec les marges habituelles actualisées et leurs poids issus du calage avec les marges habituelles actualisées et la marge de distribution des niveaux de vie des ménages.

Les coefficients sont ensuite appliqués aux anciens poids des observations dans chaque enquête de 1996 à 2004, en fonction du décile de niveau de vie, pour obtenir de nouveaux poids. Au préalable les anciens poids ont été actualisés avec les dernières marges démographiques disponibles (recensement 1999 pour les enquêtes 1996 à 2001 et nouveau recensement pour les enquêtes 2002, 2003 et 2004).

Les enquêtes de 1996 à 2004 ont ainsi été repondérées et ces repondérations intègrent les mises à jour des marges démographiques issues des recensements.

Prise en compte des revenus générés par les produits financiers

La seconde modification majeure porte sur la prise en compte des revenus financiers exonérés d'impôt sur le revenu ou soumis à prélèvement libératoire. Ainsi, depuis 2005, ont été rajoutés au revenu des ménages mesuré dans les ERFS les intérêts annuels générés par certains produits financiers totalement exonérés de l'impôt sur le revenu : livrets Jeune, livrets d'épargne populaire (LEP), comptes d'épargne logement (CEL), plans d'épargne logement (PEL) et autres livrets défiscalisés (livret A, livret Bleu et livret pour le développement durable). Deux autres types de produits financiers sont concernés : les plans d'épargne en actions (PEA), dont les revenus sont exonérés d'impôt sous certaines conditions, et l'ensemble des assurances-vie, plans d'épargne populaire (PEP) et bons de capitalisation, qui ne sont imposables que lors du rachat ou du dénouement du contrat.

Depuis 2005, la détention puis le montant des revenus de l'ensemble de ces produits sont estimés sur la base de l'enquête Patrimoine. Dans la réropolation, des modèles analogues ont été estimés, sur la base des caractéristiques des produits financiers et de la législation fiscale en vigueur chaque année, en utilisant les enquêtes Patrimoine 1998, Détention 2000 et Patrimoine 2004, selon les années étudiées. Les estimations des montants détenus pour chacun des actifs financiers hors assurance-vie et celles des revenus d'assurance-vie ont ensuite été recalées sur les données macroéconomiques des comptes nationaux et de la Banque de France selon la même méthode que celle des ERFS 2005 et suivantes (voir le document « Sources et Méthodes : Enquête Revenus fiscaux et sociaux » dans la même rubrique).

Glossaire

Ménage

Dans les enquêtes sur les revenus fiscaux (et sociaux), il s'agit de l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Le ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Ne font pas partie des ménages ordinaires les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières et les sans-abri) ou dans des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...).

Niveau de vie

Revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Pauvreté monétaire

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Prélèvement libératoire

En principe, quand les revenus des valeurs mobilières sont imposables, ils s'ajoutent aux autres revenus soumis à l'impôt sur le revenu. Toutefois, les produits des placements à revenu fixe (c'est-à-dire les obligations, les titres d'emprunt négociables, les créances, dépôts, cautionnements et comptes courants, les bons du Trésor et assimilés, les bons de caisse, les bons et contrats de capitalisation) peuvent être soumis à un prélèvement libératoire forfaitaire qui est un **prélèvement à la source**. Lorsqu'il est opéré, le prélèvement libératoire a pour conséquence de libérer de l'impôt sur le revenu les produits auxquels il s'applique.

Le prélèvement libératoire est qualifié de forfaitaire car son taux ne dépend pas du revenu global du contribuable.

Prélèvement à la source

Le prélèvement (ou retenue) à la source est un mode de recouvrement de l'impôt, consistant à faire prélever son montant par un tiers payeur, le plus souvent l'employeur ou le banquier, au moment du versement au contribuable des revenus sur lesquels porte l'impôt.

Revenu déclaré

Somme des revenus déclarés au fisc avant abattements. Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite, et les revenus du patrimoine. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de CSG (contribution sociale généralisée) déductible.

La déclaration de revenus est propre au foyer fiscal. Le revenu déclaré d'un ménage correspond donc à l'ensemble des revenus déclarés des foyers fiscaux qui le composent. Dans le cas où un foyer fiscal est éclaté sur plusieurs ménages (par exemple, un enfant à charge vivant hors de la résidence familiale), on ne prend pas en compte les revenus des individus absents du ménage.

Revenu disponible

Il comprend les revenus déclarés au fisc (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, des livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL) et les prestations sociales perçues. Tous ces revenus sont nets des principaux impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée - CSG - et contribution à la réduction de la dette sociale -CRDS -, prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). La mesure du revenu disponible présentée ici correspond à un concept microéconomique de revenu mesuré au travers de l'enquête Revenus fiscaux et de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux qui permettent d'étudier les disparités de revenus et la pauvreté monétaire. En parallèle, l'Insee publie des données macroéconomiques relatives au revenu disponible brut dans la Comptabilité nationale, qui font référence pour les évolutions globales. Elles ne sont pas directement comparables aux données microéconomiques, ni en niveau ni en évolution.

Unités de consommation

Les dépenses d'un ménage de plusieurs personnes ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes, grâce aux économies d'échelle issues de la mise en commun de certains biens. Aussi, pour comparer les niveaux de vie d'individus vivant dans des ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu par équivalent-adulte ou par unité de consommation, à l'aide d'une « échelle d'équivalence ». L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE modifiée) consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et enfin 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.